

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Election des membres de
la Commission de
Délégation de Service
Public (CDSP)**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

27 AVR. 2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 9
avril 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2026-031

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 avril 2026
=====

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme PIRES, M. MANAC'H, Mme MAILLARD, M. HUMBERT, M.
BRASSEUR, M. REMOND, Mme BOURIN, M. AFONSO, M. DUHEM,
M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme KEPEKLIAN, Mme ESTEBAN-
RODRIGUEZ, Mme ESTERBET, M. DE FARIA, M. FRAISSE, Mme
GUZIK, Mme LACUBE-GRAND, M. GERBE, M. CHANDELIER, Mme
BORIE, Mme BERBY, Mme GONÇALVÈS, Mme BEN NASSER, M.
ASJAD

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Patrick PLANCHE pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Patrick PLANCHE est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-5, L2121-21, L2121-22, D.1411-4

ANNEXE :

- Scrutin proportionnel au plus fort reste

Dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission de délégation des services publics (CDSP) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les contrats de DSP ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, il est permis que les listes comprennent moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, à main levée.

Au terme de cette élection et conformément à l'annexe jointe à la présente, sont élus :

Liste « Agir ensemble pour Beauchamp »

Titulaires : M Pascal SEIGNÉ, M Patrick PLANCHE, M Alain PERRIN, Mme Marie-Laure KEPEKLIAN,
Suppléants : M Nicolas MANAC'H, Mme Carla PIRES, Mme Marie-Madeleine MAILLARD, Mme Véronique KERGUIDUFF.

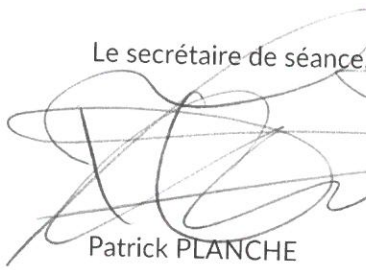
Liste « Beauchamp au Cœur »

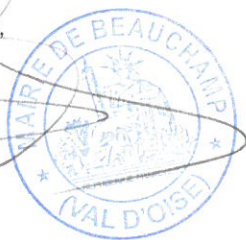
Titulaire : Mme Valérie GONÇALVÈS,
Suppléant : Mme Nadia BEN NASSER.

POUR EXTRAIT CONFORME


Beauchamp, le 27 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,


Patrick PLANCHE



Le Maire,


Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et

R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260427-2026-031-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026